



Déclaration d'opposition au tracé détaillé

À lire attentivement – Renseignements importants pour remplir le formulaire

Si vous vous opposez au tracé détaillé décrit dans l'avis déposé par la société, vous devez remplir une déclaration d'opposition indiquant la nature de votre intérêt et les motifs de votre opposition au tracé détaillé proposé. Vous disposez de 30 jours civils pour déposer votre déclaration d'opposition après la signification de l'avis ou la publication de l'avis.

Tous les documents que vous déposerez devant la Régie de l'énergie du Canada, y compris le présent formulaire, seront versés dans le registre public afin qu'ils puissent être consultés en ligne. Vos renseignements personnels seront donc visibles également.

Le processus relatif au tracé détaillé vise uniquement l'examen des questions suivantes :

- a) le meilleur tracé détaillé possible pour le pipeline;
- b) les méthodes de construction du pipeline les plus appropriées;
- c) le moment le plus propice à la construction du pipeline.

Il est important que vous fournissiez des renseignements sur ces questions dans votre déclaration d'opposition. Quant aux questions d'indemnisation, les parties peuvent demander à la Commission de trancher les différends à cet égard. Le [Guide sur les différends en matière d'indemnisation foncière](#) de la Régie fournit de plus amples renseignements sur les situations pouvant ouvrir droit à une telle indemnisation.

Dès réception et examen de votre déclaration d'opposition, la Commission communiquera avec vous pour vous donner des précisions sur toute audience publique qui pourrait avoir lieu.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou encore l'imprimer pour le remplir à la main. Dans ce cas, assurez-vous d'écrire lisiblement. Vous trouverez, à la partie F, les coordonnées pour obtenir de l'aide ainsi que des renseignements sur les différentes façons de déposer le formulaire.

Si vous avez des questions au sujet du processus, composez sans frais le 1-800-899-1265 et demandez à parler à un membre du personnel de la Régie au sujet de votre opposition à une demande relative à un tracé détaillé.

Le formulaire commence sur la prochaine page



Déclaration d'opposition au tracé détaillé

Partie A – Renseignements à votre sujet

Nom :	Titre ou poste :	
Adresse postale :	Organisation, association ou collectivité :	
Ville :	Province :	
Code postal :	Télécopieur :	
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :	
Courriel :		
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)		
Adresse :		
Téléphone :		
Nom du projet :	Nom de la société :	
Cochez un énoncé :		
a) Je suis propriétaire de terrains et j'ai reçu signification de l'avis relatif au tracé détaillé de la société ou au nom de celle-ci. J'ai été informé de la demande relative au tracé détaillé le _____ (date).		
ou		
b) J'estime que le tracé détaillé proposé peut nuire à mes terrains, mais je ne suis pas propriétaire des terrains décrits en a).		
Cochez un énoncé :		
Propriétaire inscrit(e)	Locataire	Titulaire d'un bail
Occupant(e)	Communauté autochtone	
Autre : (veuillez préciser) _____		



Partie B – Renseignements sur votre représentant autorisé (le cas échéant)

Si vous avez demandé à une personne de déposer ou de présenter des renseignements en votre nom (p. ex., un représentant autorisé, comme un avocat) dans le cadre du processus relatif au tracé détaillé, veuillez fournir les renseignements à son sujet, sinon, n'inscrivez rien. Si vous demandez à une personne de vous représenter après avoir soumis ce formulaire, vous pourrez fournir cette information dès qu'elle sera disponible.

Nom :	Titre ou poste :
Organisation :	Adresse :
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone :	Courriel :
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	

Partie C – Description des terrains

Identificateur(s) de propriété :
Veillez fournir une courte description des terrains (pour aider la Régie à repérer facilement leur emplacement dans les PPLR* déposés par la société, par rapport au tracé détaillé proposé).

* Les PPLR ou plan, profil et livre de renvoi sont constitués de deux documents. Les plan et profil sont des dessins du pipeline en vues aérienne et latérale, illustrant avec précision l'emplacement prévu. Le livre de renvoi décrit les terrains où le pipeline devrait passer, renferme les noms des propriétaires ou occupants des terrains et indique les dimensions (longueur, largeur et superficie totale) de l'emprise nécessaire aux travaux d'aménagement.



Partie D – Raisons de l'opposition au tracé détaillé 2019

Cette partie sert à recueillir des renseignements importants qui aideront la Régie à déterminer s'il doit convoquer une nouvelle audience sur le tracé détaillé.

Au besoin, joindre une autre feuille ainsi que tous les documents supplémentaires pertinents (comme une carte des lieux ou des croquis de la propriété).

a) Exposez les raisons pour lesquelles vous vous opposez au tracé proposé.

b) Exposez les raisons pour lesquelles vous vous opposez aux méthodes de construction proposées.

c) Exposez les raisons pour lesquelles vous vous opposez au calendrier de construction proposé.



Partie E – Règlement extrajudiciaire des différends

Les services de règlement extrajudiciaire des différends, tels que la facilitation et la médiation, sont offerts en tout temps par la Régie pour aider les parties à résoudre les désaccords hors des processus de réglementation. Pour en savoir plus sur le règlement extrajudiciaire des différends, communiquez avec la Régie par téléphone au 1-800-899-1265 ou par courriel à l'adresse ADR-RED@rec-cer.gc.ca.

Partie F – Dépôt de la déclaration d'opposition

La Régie n'accepte pas les documents transmis par courrier électronique.

Vous pouvez déposer votre formulaire de déclaration d'opposition dûment rempli de l'une des manières indiquées ci-après. N'oubliez pas de déposer votre déclaration d'opposition devant la Régie au plus tard 30 jours après avoir reçu signification d'un avis relatif au tracé détaillé ou après la publication d'un tel avis.

1. La Régie privilégie la méthode de dépôt en ligne, à partir de l'outil de dépôt électronique (<https://apps.rec-cer.gc.ca/efile/ElectronicDocumentSubmission.aspx>). La marche à suivre est fournie dans l'outil. Les documents déposés au moyen de cet outil doivent être en format PDF.

Une fois votre dépôt terminé, un courriel vous sera envoyé pour en accuser réception et pour vous donner des instructions sur la manière de transmettre à la Régie votre reçu de dépôt signé et une copie de votre formulaire.

2. Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique, vous pouvez les télécopier à la Régie, au 403-292-5503 ou au 1-877-288-8803 (sans frais).
3. Vous pouvez également déposer des documents par la poste ou par service de messagerie à :

**Secrétaire de la Commission
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8**

Pour toute question au sujet du formulaire de déclaration d'opposition ou du processus d'audience sur le tracé détaillé, veuillez communiquer avec l'équipe des conseillers en processus, au 1-800-899-1265 (sans frais).

Nom en caractères d'imprimerie :
Signature :
Date de la déclaration d'opposition (JJ MM AAAA) :